

plus finir, et si nous acquittons une dette décollant d'une obligation contractée par mes honorables amis d'en face, ils l'attribuent à la prodigalité du Gouvernement. J'ai déjà fait des comparaisons, mais jamais dans cette Chambre, et je ne puis résister à la tentation d'en faire une aujourd'hui. Lorsque les honorables députés reprochent au Gouvernement ses dépenses, ils me rappellent ce jeune homme qui, après avoir assassiné son père et sa mère, implorait la clémence du tribunal parce qu'il était orphelin. Comme gouvernement nous acquittons les obligations contractées par nos devanciers, et lorsque nous faisons des déboursés à cette fin, on nous accuse de jeter l'argent par les fenêtres. Le moment ou l'endroit ne sont guère propices à une discussion prolongée à ce sujet, mais mon honorable ami de Shelburne-Yarmouth m'a certainement donné lieu de m'éloigner quelque peu du crédit à l'étude, et je dois vous faire des excuses, monsieur le président, mais le comité conviendra que je n'ai pas agi sans y avoir au moins été provoqué.

L'hon. M. RALSTON: Je désire simplement faire cette seule citation au comité et à mon honorable ami. Il parle des 70 millions de dollars. Je sais qu'il n'entend pas induire le comité en erreur, mais n'empêche qu'il se montre à la fois emporté et un peu aigri, me permettra-t-il de lui dire?

L'hon. M. RHODES: Pas du tout.

L'hon. M. RALSTON: Mais il n'est pas tout à fait d'aussi bonne humeur que d'habitude. Mon honorable ami a dit qu'il y avait une erreur de 14 millions dans le chiffre de 70 millions. J'ai parcouru l'exposé budgétaire de mon honorable ami afin de voir combien il devait retirer des impôts, à combien s'élevait la note qu'il présentait au public canadien. Voici ce qu'il dit dans son exposé budgétaire, page 3424 du hansard:

Déduction faite de cet abaissement de 14 millions...

C'est ce dont il a parlé tout à l'heure:

...dans la dépense ordinaire, celle-ci dépassera encore de 68 millions, approximativement, le revenu calculé d'après le rendement actuel. Nous présentons en conséquence des propositions visant à recueillir au moins 70 millions de dollars, et à boucler, en basant nos prévisions sur l'état actuel des affaires, avec un surplus de 2 millions de dollars.

J'établis la Chambre et le pays juges entre mon honorable ami ou la *Gazette*, de Montréal, et moi-même, et je les prie de décider si mon honorable ami présente un bill pour un montant de 70 millions de dollars.

L'hon. M. RHODES: Et l'une des mesures proposées avait pour objet une économie de 14 millions.

[L'hon. M. Rhodes.]

L'hon. M. RALSTON: Oh! non. Vous avez dit dans votre discours budgétaires "déduction faite" de cela.

M. DENIS (texte): Monsieur le président, à titre de représentant de la populeuse circonscription de Saint-Denis, je tiens, au nom de mes électeurs, à protester contre la taxe de deux sous par livre sur le sucre. Par l'imposition de cette taxe, le Gouvernement a prouvé, une fois de plus, qu'il a beaucoup plus d'égards pour le riche que pour le pauvre. Le temps est bien mal choisi pour imposer une telle taxe quand nous comptons dans le pays 1,300,000 chômeurs dans l'impossibilité de gagner leur pain et de quoi se chauffer pendant les temps froids de l'hiver.

L'honorable ministre des Finances (M. Rhodes) a répondu à l'honorable député de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston) que le Gouvernement avait imposé cette taxe pour payer les extravagances de l'ancienne administration. Il a cité comme exemple de ces prétendues extravagances la construction du pont du port de Montréal. L'effet aurait été meilleur s'il avait mentionné les 2 millions que le Gouvernement a dépensé pour parachever le canal Welland, sans aucune autorisation, si ce n'est celle du ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion).

Je crois que, dans les circonstances, l'honorable ministre aurait dû chercher ailleurs les fonds nécessaires pour solder les déficits de l'administration actuelle. Une foule d'objets de luxe auraient pu être frappés d'une surtaxe sans accabler inutilement la classe pauvre des consommateurs du pays. Pour ma part, je tiens à protester énergiquement contre cette taxe parce qu'elle atteint le chômeur qui n'a pas les moyens aujourd'hui de payer deux sous de plus par livre, pour le sucre. Ceux qui possèdent encore de l'argent pourraient supporter une augmentation de taxe sur les objets de luxe qu'ils achètent, par exemple sur les diamants, les bijoux de toutes sortes, les pianos, les meubles dispendieux, les chocolats. Le Gouvernement aurait pu surtaxer un grand nombre de produits, tels les aéroplanes et les automobiles, sans que le consommateur et le chômeur aient à souffrir. Je croyais qu'en face des nombreuses protestations venant de toutes les parties du pays, surtout de la part des humbles, des petits et des chômeurs, le Gouvernement se rendrait aux demandes de la population et ferait disparaître cette taxe. Un tel geste aurait pu lui apporter de nouvelles sympathies; il en a bien besoin, car il a prouvé aujourd'hui qu'il est plutôt destructeur que constructeur.

L'hon. M. MALCOLM (traduction): Je ne me proposais pas de faire aucune autre observation au sujet de la taxe de 2c. sur le sucre,